

<b>VOTE</b>	
<b>QUORUM : 300</b>	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	53
Pouvoirs :	1
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

<b>COMITE SYNDICAL</b> <b>du SIED 70</b>  <b>des 29 mai et 5 juin 2024</b>  Dates de convocation : 30 avril et 30 mai 2024
---

**DELIBERATION N° 5**

***OBJET : SEML Côte-d'Or Énergies : Création et entrée au capital d'une SAS dédiée au développement de stations d'avitaillement multi-énergies GNV/bio-GNV, électrique et hydrogène***

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 29 mai dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président rappelle que suite à l'élaboration du Schéma Régional de déploiement de stations d'avitaillement GNV par la région Bourgogne-Franche-Comté, certains Syndicats d'énergie souhaitent s'impliquer dans le développement de stations d'avitaillement multi-énergies GNV/bio-GNV, électrique et hydrogène.

Pour développer ces stations, ces Syndicats et SEML de Bourgogne-Franche-Comté s'appuient sur la SEM Gaz Electricité de Grenoble (GEG) qui témoigne d'une expertise forte en la matière. GEG est donc majoritaire dans la structuration du partenariat.

A la différence d'une activité de production ENR, la démarche commerciale est primordiale pour le bon développement des stations. Il est donc nécessaire de créer la société dès à présent afin de pouvoir recueillir les intentions des transporteurs, notamment.

Il s'agit donc de créer une SAS intitulée « BFC Mobilités », au capital de 1 000 € avec la répartition suivante de l'actionariat :

- GEG (60%) ;
- SEML Côte d'Or Energie (20%) ;
- SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables (20%) ;

La Société a pour objet, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, seule ou avec des tiers :

La conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance de stations de distribution de gaz naturel véhicule (GNV), de gaz renouvelable véhicule (bio GNV), d'hydrogène et d'installations de recharge pour véhicules électriques et la fourniture de gaz naturel véhicules, de gaz renouvelable véhicules, d'hydrogène et d'électricité.

S'agissant des parts sociales, la SEML Côte-d'Or Energies devra apporter en phase développement 200 € (20% de 1 000 €). A ce stade, le plan d'affaires prévoit la réalisation de 4 stations de 2026 à 2028. Lorsque la décision de réaliser les stations sera prise, les besoins en fonds propres (CCA) sont estimés à 3,6 M€, soit 720 000 € pour la SEML Côte-d'Or Energies (environ 180 k€ par station).

Le siège social de la SAS « BFC Mobilités » sera situé en Bourgogne-Franche-Comté, au siège d'une des SEML.

La Présidence de la Société est assurée par GEG. La Direction de la Société est assurée par une des SEML de Bourgogne-Franche-Comté.

En tant qu'actionnaire public, il appartient au SIED 70 de donner son accord pour l'entrée au capital de la SEML Côte-d'Or Énergies dans des SAS projets, en vertu de l'article L1524-5 du CGCT qui dispose « que toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **AUTORISE** l'administrateur représentant le SIED 70 à donner un accord au Conseil d'Administration de la SEML Côte d'Or Energies pour :
  - la création/entrée au capital de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société « BFC mobilités » (SAS) avec un capital de 1 000 €
  - la validation de toutes démarches administratives nécessaires à la création/prise de participation dans la Société « BFC Mobilités » (SAS)
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

*PJ :*

*Projet de statuts*

*Projet de pacte d'associés*

*Pour extrait conforme  
Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20240605-DEL IB5CS 05 0